



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Distr.  
GENERALE

FCCC/SBI/1995/4  
29 août 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE  
Première session  
Genève, 31 août - 1er septembre 1995  
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET BUDGETAIRES

RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES NECESSAIRES AU  
SECRETARIAT INTERIMAIRE EN 1995

Note du Secrétaire exécutif

1. La présente note indique l'état des deux fonds extrabudgétaires créés en vertu de la résolution 45/212 de l'Assemblée générale, à savoir le fonds spécial de contributions volontaires aux fins de la participation (au titre du paragraphe 10 de la résolution) et le fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation (au titre du paragraphe 20 de la résolution). Ce dernier contribue à couvrir les dépenses du secrétariat intérimaire. Les deux tableaux (en anglais seulement) joints à la présente note fournissent les renseignements les plus récents concernant les deux fonds et mettent à jour ceux présentés à la Conférence des Parties à sa première session (FCCC/CP/1995/5/Add.3).

2. Le Secrétaire exécutif reconnaît les efforts des contributeurs qui, dans une difficile période financière, ont versé de généreuses contributions volontaires grâce auxquelles le processus de la Convention a pu progresser. Le niveau des contributions au fonds spécial de contributions volontaires n'a toutefois pas permis d'offrir un financement à toutes les Parties qui pouvaient y prétendre pour participer aux réunions des organes subsidiaires en août et septembre 1995. On l'a déjà dit, un concours financier n'a été offert qu'aux pays les moins avancés ou aux petits pays insulaires en développement ou à ceux dont sont originaires des membres du Bureau de la Conférence des Parties ou de ses organes subsidiaires. Seules 55 de ces Parties ont pu en bénéficier pour permettre à chacune la participation d'un représentant.

3. Il ressort du tableau 1 que le montant des contributions non versées au fonds spécial de contributions volontaires aux fins de la participation s'élève actuellement à 630 000 dollars des Etats-Unis environ. Une somme supplémentaire de 150 000 dollars suffirait à financer la participation

de 110 Parties aux sessions d'octobre du Groupe spécial du Mandat de Berlin et à la réunion sur l'article 13. Une partie de cette somme pourrait être disponible si les offres de financement des sessions d'août/septembre ne sont pas toutes acceptées.

4. Le coût du financement de la participation de 110 Parties aux deux semaines de réunions d'organes subsidiaires prévues en février/mars 1996 est estimé à 850 000 dollars des Etats-Unis environ.

5. En ce qui concerne le financement du secrétariat intérimaire, le solde des contributions annoncées indiqué au tableau 2 est voisin du montant nécessaire au maintien du niveau actuel d'activité jusqu'à la fin de 1995, voire à une légère progression, avec un personnel un peu inférieur à celui envisagé dans le tableau des effectifs approuvé pour 1996 (décision 17/CP.1, par. 4). Le montant supplémentaire nécessaire est voisin de 350 000 dollars. Ces estimations comprennent le coût des examens approfondis des communications nationales soumises par les Parties visées à l'annexe I, y compris les frais de voyage et de subsistance des experts des gouvernements et des membres du secrétariat participant aux missions dans les pays.

6. Le Secrétaire exécutif invite les contributeurs aux deux fonds à verser leurs contributions le plus tôt possible et à mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires.

7. A compter du 1er janvier 1996, les dépenses du secrétariat seront pour l'essentiel financées par le budget de la Convention, encore que des ressources extrabudgétaires complémentaires demeureront nécessaires, comme indiqué dans la décision 18/CP.1. Dans le même temps, on pourra noter que le secrétariat intérimaire continue à comprendre des fonctionnaires détachés par des organisations et des gouvernements. Il a récemment été renforcé par l'adjonction d'un fonctionnaire dont le poste est financé à titre bilatéral par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

8. Au début d'octobre 1995, le Secrétaire exécutif informera les Parties des montants qu'elles doivent verser au budget administratif de base le 1er janvier 1996 et des ressources extrabudgétaires nécessaires en 1996 pour la participation aux réunions et les activités du secrétariat.

Table 1

**SPECIAL VOLUNTARY FUND FOR PARTICIPATION (GA resolution 45/212, para. 10)**  
**STATEMENT OF CONTRIBUTIONS**  
 (United States dollars) <sup>a/</sup>

Contributors	Contributions to 31.03.95	Contributions from 01.04.95	Date of receipt voucher	Total contribution to 15.08.95	Outstanding pledges
Australia	17,180.00	-	-	17,180.00	-
Austria	102,485.00	-	-	102,485.00	-
Canada	317,278.71	73,640.44	19.06.95	390,919.15	-
Denmark	384,970.00	80,000.00	04.04.95	464,970.00	-
"		40,000.00	10.08.95	504,970.00	-
Finland	104,866.77	-	-	104,866.77	-
France	235,053.44	-	-	235,053.44	100,000.00
Germany	1,188,307.18	-	-	1,188,307.18	-
Greece	32,982.50	-	-	32,982.50	-
Ireland	36,300.00	-	-	36,300.00	-
Italy	120,590.37	-	-	120,590.37	-
Japan	360,000.00 <sup>b/</sup>	407,500.00 <sup>c/</sup>	08.08.95	767,500.00	-
Netherlands	525,809.34	-	-	525,809.34	102,600.00
Norway	163,654.01	-	-	163,654.01	-
Spain	122,315.64	-	-	122,315.64	-
Sweden	314,311.79	-	-	314,311.79	-
Switzerland <sup>d/</sup>	658,726.21	-	-	658,726.21	43,900.00
Turkey	3,000.00	-	-	3,000.00	-
United Kingdom	563,568.57	-	-	563,568.57	222,200.00
USA	555,000.00	-	-	555,000.00	64,000.00
CEC*	123,580.00 <sup>d/</sup>	-	-	123,580.00	100,000.00
WMO	34,698.13	-	-	34,698.13	-
UNEP	-	-	-	-	6,130.00
UNDP	<sup>e/</sup>	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5,964,677.66</b>	<b>601,140.44</b>		<b>7,030,788.10</b>	<b>632,700.00</b>

Note: A hyphen (-) indicates that the item is not applicable.

\* Commission of the European Communities (CEC)

<sup>a/</sup> Information on contributions as at 25 August 1995. All contributions are gross. Deductions of 13 per cent for support costs and 15 per cent for operating reserve are applicable to determine amounts available for allotment.

<sup>b/</sup> In 1991/1992, Japan made a separate contribution of \$200,000 to costs of travel and participation for pre-session seminars and training activities. Total includes \$40,000 for participation of Eastern/Central European countries with economies in transition.

<sup>c/</sup> \$287,500 of this amount has been reserved to finance participation in the third session of the Conference of the Parties.

<sup>d/</sup> Includes contributions of \$189,991.60 (1991-1994) and pledge of \$43,900 (equivalent of FS50,000), for participation of Eastern/Central European countries with economies in transition.

<sup>e/</sup> In 1992, UNDP directly supported participation by 20 developing countries in the fifth session of the Intergovernmental Negotiating Committee for a Framework Convention on Climate Change; estimated value \$100,000.

**Table 2**

**TRUST FUND FOR THE NEGOTIATING PROCESS (GA resolution 45/212, para. 20)**  
**STATEMENT OF CONTRIBUTIONS**  
 (United States dollars) <sup>a/</sup>

Contributors	Contributions to 31.03.95	Contributions from 01.04.95	Date of receipt voucher	Total contribution to 15.08.95	Outstanding pledges
Australia	71,415.00	-	-	71,415.00	-
Austria	12,500.00	-	-	12,500.00	-
Canada	178,372.21	7,168.46	12.04.95		
		92,050.09	19.06.95	277,590.76	-
Denmark	846,987.46	-	-	846,987.46	-
Finland	100,000.00	-	-	100,000.00	-
France	118,065.21	-	-	118,065.21	200,000.00
Germany	307,947.97	-	-	307,947.97	311,600.00
Ireland	12,000.00	-	-	12,000.00	-
Italy	241,180.73	-	-	241,180.73	-
Japan	182,065.00	280,000.00	08.08.95	462,065.00	-
Netherlands	31,018.04	-	-	31,018.04	128,200.00
Norway	15,431.40	-	-	15,431.40	-
Switzerland	869,451.28 <sup>b/</sup>	-	-	869,451.28	175,400.00
United Kingdom	219,195.77	-	-	219,195.77	-
USA	864,000.00	-	-	864,000.00	136,000.00 <sup>c/</sup>
CEC*	123,580.00	-	-	123,580.00	133,300.00
UNEP	191,000.00	-	-	191,000.00 <sup>e/</sup>	-
<b>Total</b>	<b>4,384,210.07</b>	<b>379,218.55</b>		<b>4,763,428.62</b>	<b>1,084,500.00</b>

Note: A hyphen (-) indicates that the item is not applicable.

\* Commission of the European Communities (CEC)

<sup>a/</sup> Information on contributions as at 25 August 1995. All contributions are gross. Deductions of 13 per cent for support costs and 15 per cent for operating reserve are applicable to determine amounts available for allotment.

<sup>b/</sup> Switzerland also made a contribution in kind in 1994, to the value of \$160,000, to the cost of office premises.

<sup>c/</sup> Amount is balance of a pledge of \$250,000 for work on "communication and review", of which \$114,000 was contributed in 1994.

<sup>d/</sup> Contribution to CC:INFO project.

